

rerait des tarifs-marchandises, et le reste, à la portée de nos gens. A mon sens, il est temps non pas de faire du transport une question de tarif ferroviaire, mais bien de coordination de tous nos moyens de transport, dans le dessein de résoudre ce grave problème. Celui-ci est, en effet, sérieux si l'on songe aux déficits qui se sont accumulés durant les années où la prospérité n'atteignait pas le niveau des années de guerre.

L'hon. M. Chevrier: Il n'y a pas grand chose à redire aux observations du chef de la C.C.F. Je lui rappelle néanmoins qu'en voulant instaurer une politique générale à l'égard des questions de transport, on empiète sur le domaine provincial; c'est inévitable.

M. Coldwell: Bien entendu.

L'hon. M. Chevrier: C'est ainsi que le transport routier ressortit aux provinces et que la question des routes interprovinciales ou internationales exige un accord entre les provinces. D'ailleurs, on l'a déjà soumise à deux commissions royales, la commission Duff et la commission Rowell-Sirois. L'une et l'autre ont rappelé la difficulté et proposé certaines solutions, mais par suite de l'absence d'accord avec les provinces, la question n'a pas encore été réglée. J'ignore si les provinces sont disposées à conclure des accords à ce sujet.

Plus particulièrement, la Commission royale des transports, telle qu'elle existe en ce moment, doit s'occuper du problème général des transports au pays. Peut-être présentera-t-elle des vœux à cet égard.

M. Coldwell: Étant donné la situation qui a surgi, une meilleure entente résulterait peut-être d'autres entretiens avec les provinces?

L'hon. M. Chevrier: J'approuverais cette ligne de conduite.

M. Coldwell: Je suis convaincu que le Gouvernement y songe. Quand la Commission présentera son rapport, il y aura sans doute des entretiens avec les provinces au sujet de ses vœux. J'espère qu'on en obtiendra des résultats. C'est ce que je veux dire.

M. Johnston: Je n'avais pas l'intention de traiter cette question lors de l'examen de ce poste, mais vu qu'on l'a soulevée, je crois pouvoir faire certaines observations sans violer le Règlement. Je reconnais qu'on devrait élaborer un programme d'application générale en matière de transport au pays. On a signalé qu'il y a de grands écarts entre les tarifs applicables aux différentes parties du pays. Les habitants de

l'Ouest doivent porter la plus lourde part de cette concurrence injuste. A mon avis, le moment est venu de faire une révision générale de notre système de transports, surtout en ce qui concerne l'Ouest.

Ceci me rappelle une déclaration du ministre des Transports (M. Chevrier), déclaration que le *Citizen* du 23 février a rapportée et où le ministre expose son opinion sur la concurrence que le camionnage fait aux chemins de fer. Je crains que le ministre n'adopte la ligne de conduite que lui attribuait la coupure du *Citizen* dont j'ai parlé l'autre jour. Il aurait dit redouter que la concurrence des camions ne constitue un sérieux ennui pour les chemins de fer. Il aurait même ajouté que l'industrie du camionnage fonctionne au delà de son rayon économique. Dans l'Ouest, les camions sont la seule concurrence que nous puissions opposer aux chemins de fer. La situation est totalement différente dans l'Est, de même qu'en Colombie-Britannique. Dans l'Est, les Grands lacs et les canaux établis le long du Saint-Laurent offrent une saine concurrence en matière de tarifs-marchandises. En Colombie-Britannique, on peut compter sur le transport maritime depuis Halifax jusqu'à la province en passant par le canal de Panama. Le transport maritime y fait concurrence au transport ferroviaire. Dans l'Ouest cependant, et singulièrement dans les provinces de l'Ouest, nous ne pouvons compter que sur la concurrence des camions pour obtenir des tarifs-marchandises à peu près convenables.

M. Bryce: Les camions sont tenus, en vertu du programme des commissions des services d'utilité publique, d'appliquer les tarifs des chemins de fer.

M. Johnston: Exactement. Si les vues du ministre ont été fidèlement exposées dans le *Citizen* d'Ottawa, numéro du 23 février, nous entrevoyons un grave danger pour l'Ouest, vu surtout les augmentations déjà accordées aux sociétés ferroviaires, augmentations qui nous sont fortement préjudiciables là-bas. Je favorise de tout cœur une discussion complète de la question des tarifs-marchandises à la Chambre. J'aimerais qu'on établisse un programme qui serait à l'avantage de tout le Canada et non pas d'une ou de deux régions.

L'hon. M. Chevrier: Je ne veux pas me lancer dans une discussion avec mon honorable ami à ce sujet, à l'heure actuelle, car je sais que la Chambre pourrait y consacrer assez de temps. Je tiens à lui conseiller respectueusement de lire le discours que j'ai prononcé. Tout ce qu'il a lu, c'est un article